

Montréal, le 31 décembre 1923  
Aux actionnaires,  
La Banque Provinciale du Canada

Notre Banque a été de nouveau solidifiée de faire partie d'une fusion comprenant la Banque d'Orchelaga, la Banque Nationale et la Banque Provinciale du Canada.

Nous avons sérieusement étudié l'opportunité d'une telle fusion, tant au point de vue de la race canadienne-française généralement qu'au point de vue de l'intérêt de notre clientèle et de vos actionnaires, et nous avons aussi consulté plusieurs de nos concitoyens, intéressés dans notre institution. Le résultat de notre étude et de notre enquête a été qu'une seule banque française serait insuffisante et au détriment de l'expansion industrielle et commerciale de notre race, et nous avons décliné l'offre.

Malgré que la nouvelle Banque fusionnée présentera un actif plus élevé, et bénéficiera probablement d'un certain appui de la part du gouvernement provincial de QUEBEC, nous avons décidé de conserver notre identité.

La Banque Provinciale du Canada, dont la prospérité est due en grande partie à ses règlements spéciaux et à la liquidité de son actif, qui en est le résultat, offrira, comme par le passé, les garanties les plus solides au public déposant, et continuera à s'occuper d'accueillir et de servir le commerce canadien en général.

En conséquence, et c'est le point important nos comptes pour l'exercice 1923-24, nous avons l'honneur de vous adresser, par le présent rapport, le bilan de notre institution, tel qu'il résulte de nos comptes, et nous vous prions de vouloir bien agréer nos remerciements pour l'intérêt que vous nous avez témoigné par votre présence à nos assemblées.

Nous sommes convaincus que vous approuverez notre décision; elle était la seule sage et recommandable, dans l'intérêt de notre clientèle, de nos actionnaires et de la race généralement.

Pour le conseil d'administration,

Le président,

H. LAPORTE

Le vice-président et directeur général

TANCREDE BIENVENU

Nous n'avons pas besoin d'ajouter d'autres commentaires sur ce sujet, car celui de vous faire part que la décision de votre conseil d'administration en cette affaire a été déjà reçue l'approbation d'un grand nombre de nos principaux actionnaires, de citoyens importants et de membres dirigeants du clergé. Nous restons donc convaincus que vous ratifierez cette décision.

Deux banques canadiennes-françaises resteront donc plus particulièrement au service de nos co-nationaux en Canada. Quant à votre institution, il en résultera nécessairement pour elle, si cette fusion des deux autres banques se fait, une augmentation considérable de ses affaires, en raison du fait qu'elle devra ouvrir de nombreuses succursales dans les principales villes de cette province, qui étaient antérieurement desservies par ces deux autres banques.

Nous vous engageons donc, Messieurs, à approuver les rapports qui vous sont soumis pour l'exercice écoulé.

La refonte de la Loi des Banques n'apporte rien de nouveau ni dans son principe, ni dans ses attributs: les privilèges des banques demeurent tels qu'ils étaient, et les seules modifications augmentent l'autorité des vérificateurs et la responsabilité des directeurs. Qu'il nous soit permis de déclarer cependant que, dans l'opinion de vos administrateurs, ces modifications susdites n'ajoutent rien à la solvabilité des banques; car il est bien entendu que dans tous les genres d'affaires, le succès dépend de l'intégrité de l'intelligence et de la perspicacité de la direction.

Comme par le passé, notre personnel a continué de faire preuve d'intelligence, de dévouement et d'application, et vous voudrez bien vous associer à vos administrateurs pour adresser à nos principaux officiers, à nos directeurs des succursales, et à tous nos employés, un témoignage bien mérité de haute satisfaction.

Pour le conseil d'administration,

(Signé) H. LAPORTE,

Président.

(Signé) Tancrede BIENVENU,

Vice-président et directeur général

**RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES-CENSEURS POUR L'EXERCICE 1922-23.**

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exercice de votre mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de la dernière assemblée générale, nous avons procédé mensuellement à la vérification des valeurs de tout repos et que dans l'exercice de ces dix mois, nous avons reçu pleine et entière satisfaction.

Nous avons donc régulièrement constaté chaque mois que le trésor de la banque contenait des valeurs en quantité plus que suffisante pour satisfaire aux exigences de vos règlements concernant la liquidité de l'actif de la banque.

La période écoulée a été marquée d'un événement que nous ne pouvons passer sous silence: nous voulons dire la mort du regretté sir Alexandre LaCoste, président de votre bureau des commissaires-censeurs depuis sa fondation en 1900. Nous nous associons de tout cœur aux regrets exprimés par MM. les administrateurs dans leur rapport.

Nous sommes heureux de pouvoir vous signaler les progrès constants de votre institution. L'augmentation régulière du nombre des déposants est une preuve de plus que votre banque gagne chaque jour davantage la confiance du public, ce qui ne pouvait manquer, d'ailleurs, en raison de son caractère d'attention avec lesquels vos administrateurs s'acquittent de leurs devoirs dont ils réalisent l'importance à sa juste valeur.

Nous vous engageons donc, Messieurs, à approuver les rapports qui vous sont soumis pour l'exercice écoulé.

POUR LE BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

(Signé) N. Pérodeau, président

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

**COMPTE DES PROFITS ET PERTES**

30 novembre 1923

**CREDIT**

Balance au crédit du compte "Profits et Pertes" le 30 juin 1922.....	\$ 25,898.33
Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1923 (17 mois d'opérations), déduction faite des frais d'administration	
Intérêts sur dépôts, réserve pour intérêts perçus sur billets non échus (\$88,045.21) et provision pour pertes et dettes douteuses.....	583,696.14
	\$ 609,594.47

**DEBIT**

Répartis comme suit:

Cinq dividendes trimestriels et un dividende de deux mois, du 1er octobre au 30 novembre 1923 (cette dernière date marquant maintenant la fin de notre année fiscale, tel que résolu par les actionnaires, à leur assemblée du 9 août 1922) au taux de 9 p. c. l'an sur le capital versé, comme suit:—

Payé le 2 octobre 1922.....	\$67,500.00
Payé le 2 janvier 1923.....	67,500.00
Payé le 3 avril 1923.....	67,500.00
Payé le 3 juillet 1923.....	67,500.00
Payé le 1er octobre 1923.....	67,500.00
Payable le 1er décembre 1923.....	45,000.00
	\$382,500.00
Taxe fédérale sur le papier-monnaie (circulation de cette banque) et provision pour impôt sur le revenu.....	75,315.67
Amortissement compté des frais d'installation des succursales.....	10,737.09
Porté à "Fonds contingent".....	115,000.00
	\$583,552.76
Balance au crédit du compte "Profits et Pertes".....	26,041.71

**FONDS DE RESERVE:—**

Balance au crédit le 30 novembre 1923..... \$ 1,500,000.00

**Réserve pour l'organisation d'un fonds de pension pour les officiers et employés:**

Placements faits d'après les prescriptions de la loi..... \$ 150,000.00

**RAPPORT GENERAL DE LA BANQUE AU 30 NOVEMBRE 1923**

**PASSIF**

Dépôts ne portant pas intérêt.....	\$ 4,791,112.80
Dépôts portant intérêt, y compris l'intérêt accumulé jusqu'à date.....	24,584,462.45
Balance due au gouvernement fédéral.....	73,280.86
Balances dues aux gouvernements provinciaux.....	276,561.36
Balances dues à d'autres banques en Canada.....	1,364.35
Balances dues aux banques et correspondants dans le Royaume-Uni à l'étranger.....	1,162.33
	\$29,727,944.15
Billets de la banque en circulation.....	3,016,059.00
Dividendes déclarés et non encore réclamés.....	8,155.44
Dividende déclaré et payable le 1er décembre 1923.....	45,000.00
	\$32,797,158.59
Capital versé.....	3,000,000.00
Fonds de réserve.....	1,500,000.00
Balance au compte de "Profits et Pertes".....	26,041.71
	\$37,323,200.30
Obligations non comprises dans les item précédents.....	51,385.32
	\$37,374,585.62

**ACTIF**

Espèces monnayées.....	\$ 175,804.97
Billets du Dominion.....	1,349,198.00
Billets d'autres banques.....	440,860.00
Numéraire des Etats-Unis et autre numéraire étranger.....	17,722.00
Chèques sur d'autres banques.....	2,304,799.19
Balances dues par d'autres banques en Canada.....	2,083,250.11
Balances dues par des banques et des correspondants de banques d'ailleurs qu'au Canada.....	278,391.76
	\$ 6,650,026.03
Obligations du gouvernement de la puissance du Canada, et des provinces, ne dépassant pas la valeur marchande.....	3,385,937.09
Valeurs municipales canadiennes et britanniques, étrangères et coloniales autres que les valeurs publiques canadiennes, ne dépassant pas la valeur marchande.....	2,723,087.55
Obligations de chemin de fer, débetures et actions, n'excédant pas le prix du marché.....	1,524,711.95
Prêts à demande et à courte échéance (ne dépassant pas trente jours) au Canada, sur actions, débetures et obligations et autres titres d'une valeur marchande qui suffit à les couvrir.....	5,105,899.71
	Grand total \$19,389,662.33
Prêts à terme aux corporations municipales et scolaires.....	\$ 1,720,655.03
Prêts courants et escompte au Canada, après avoir pourvu pleinement pour créances mauvaises ou douteuses.....	14,357,566.69
	\$16,078,221.72
Déduction pour intérêts perçus à l'avance sur lesdits effets.....	88,045.21
	\$15,990,176.51
Dépôt fait au gouvernement fédéral en garantie des billets de la banque en circulation.....	151,565.00
Prêts non en cours, déduction faite des pertes prévues.....	133,036.30
Immeubles autres que les bureaux de la banque.....	91,458.38
Immeubles et meubles appartenant à la banque au prix coûtant, déduction faite des amortissements.....	1,353,105.39
Créances hypothécaires sur immeubles vendus par la banque.....	81,980.94
Autre actif non compris dans les item qui précèdent.....	183,600.77
	\$37,374,585.62

**VERIFIE ET TROUVE EXACT:**

(Signé) J.-R. CHOQUET, comptable en chef.  
(Signé) E. LANGLOIS, Vérificateur des rapports,

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:**

(Signé) H. LAPORTE, président,  
(Signé) TANCREDE BIENVENU, Vice-président et directeur général.

**CERTIFICATS DES AUDITEURS NOMMES PAR LES ACTIONNAIRES**

Aux actionnaires de

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

Conformément aux prescriptions des sous-sections 10 et 11 de la section 56 de l'Acte des Banques, nous avons l'honneur de soumettre aux actionnaires le rapport suivant: Nous avons examiné le bilan ci-dessus avec les livres du bureau-chef et les rapports certifiés des différentes succursales. Tous les renseignements et explications que nous avons requis nous ont été donnés à notre entière satisfaction, et nous sommes d'opinion que les opérations de la banque qui sont venues à notre connaissance, relèvent des pouvoirs de la Banque.

La caisse au bureau principal et les valeurs représentant les placements de la banque ainsi que ceux garantissant les prêts, ont été vérifiées et trouvées en ordre.

L'état ci-haut dont il est question dans le rapport des administrateurs est bien rédigé de façon à donner un aperçu vrai et exact des opérations de la banque durant l'exercice écoulé du 1er juillet 1922 au 30 novembre 1923, après provision pour pertes et créances douteuses, et sans compter le fonds de réserve spécial pour faire face à l'imprévu, le tout suivant les meilleurs renseignements et les explications qui nous ont été données et ainsi que l'indiquent les livres de la banque.

(Signé) ALEX. DESMARTEAU, C.A., L.I.C.

(Signé) J.-A. LARUE, C.A., L.I.C.

Montréal, 22 décembre 1923.

Les membres du conseil d'administration ont tous été réélus à l'unanimité. A une assemblée du conseil d'administration de la banque tenue immédiatement après l'assemblée des actionnaires, l'honorable sir Hormidas Laporte fut élu président et messieurs W.-F. Carsley et Tancrede Bienvenu, tous deux vice-présidents de la banque.

A une assemblée du bureau des commissaires-censeurs, laquelle a eu lieu immédiatement après l'assemblée des actionnaires, l'honorable N. Pérodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, a été élu président et M. J.-A. Richard, vice-président de ce bureau de contrôle pour le département d'épargne.